



**QUARTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2017**  
**27 È 28 DI LUGLIU**  
**4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017**

**27 ET 28 JUILLET**

**N° 2017/E4/041**

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Joseph PUCCI**  
**AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

**OBJET : PRIVILEGIIONS L'ACHAT LOCAL DANS LE SECTEUR PUBLIC.**

Monsieur le Président,

Je vous sais soucieux du développement de l'économie insulaire vecteur d'emploi local. Vous êtes en première ligne de l'action de notre majorité territoriale en faveur du Riacquistu Economicu. Je voudrais, à travers cette question, évoquer un sujet qui pourrait améliorer la vie de nos TPE et PME.

Acheter local pour dynamiser notre économie parait être une évidence, et pourtant...

Les établissements publics (services de l'état et ses établissements publics, centres hospitaliers, établissements scolaires...), et même certaines collectivités locales (communes, départements...) effectuent leurs achats de fournitures et services auprès de l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) ou encore centralisent leurs achats au plan national avec comme conséquences préoccupantes, une forte baisse d'activité, des réductions d'effectifs voir des cessations d'activité pour nos entreprises locales.

En effet, l'UGAP est une centrale d'achat et un EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial) d'Etat qui dispense les acheteurs de toute mise en concurrence. Les acheteurs ne sont donc pas obligés d'avoir recours aux marchés publics.

Concernant le regroupement national, les acheteurs des directions régionales appartenant à des groupes nationaux et implantées en Corse ont pour directive de

se « raccrocher » aux marchés nationaux passés par leur direction centrale sous prétexte que le prix est plus avantageux. Cela est largement discutable, j'y reviendrai.

Cette situation impacte d'ailleurs fortement nos TPE et PME locales en les « écartant » de fait de la plupart des marchés : véhicules, fournitures scolaires et de bureau, matériels informatiques, mobiliers, matériels médicaux, etc...

Cela a diverses conséquences difficilement acceptables :

- L'argent public des institutions implantées en Corse revient à l'Etat et n'est pas injecté dans notre économie,
- Les entreprises locales, créatrices d'emploi local, ne peuvent capter ces marchés car elles ne sont pas consultées, ne peuvent donc se développer et parfois disparaissent.

Pour revenir sur l'argument du prix, au-delà de l'impossibilité pour les entreprises locales de candidater et donc d'adapter éventuellement leurs prix, je vous propose quelques exemples assez explicites :

Concernant les titres de transport achetés sur des plates-formes nationales qui ne gèrent pas le tarif résident, un « aller-retour » Corse-continent revient au même prix que le tarif résident mais ne donne pas la possibilité de modifier ou de rembourser le billet. Certaines de ces plates-formes ne traitent pas les traversées maritimes. Déjà en perte de vitesse sur le marché des particuliers avec la concurrence d'internet, la pérennité des agences de voyage insulaires est largement remise en cause sur le marché des professionnels.

Concernant les marchés de fournitures, des prix identiques sont constatés mais les entreprises locales ne sont plus consultées. Les chiffres d'affaire des entreprises locales sont bridés ce qui nuit à leur développement et à l'emploi local.

Concernant le marché du livre, les prix sont imposés. Pourquoi alors ne pas demander aux communes de faire commander les manuels scolaires dans des librairies insulaires pour celles qui arrivent encore à subsister face aux géants FNAC et AMAZON ?

Enfin, dans certains cas, chaque commande ne peut être passée qu'à la condition d'un montant minimum. L'acheteur ne peut donc plus commander en urgence (rame de papier, cartouche d'encre etc...) sans avoir un surcoût sur la livraison. Le prix est-il toujours aussi avantageux ?

Par ailleurs, il a été constaté que les délais de livraison sont parfois très longs. A l'UGAP, ils sont généralement d'un an pour la livraison des véhicules, de trois mois pour certains équipements informatiques.

Comment pourrait-on, Monsieur le Président, rendre accessibles à nos TPE et PME les marchés de commande des établissements publics afin de privilégier une consommation locale à une consommation nationale ?